

RECU 4 MAI 2014

**Commune
de
LIVET ET GAVET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



SEANCE DU 18 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....15
Nombre de présents.....14
Nombre de votants.....15

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.
Le Maire,

Date de convocation du conseil municipal :
10 avril 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Le Maire.

Présents : Messieurs Gilbert DUPONT, Guy BOUDINET, Jean-Marc KUNG, Robin LIBERA, Alain BLETON, Jean-Charles DIAFERIA, Jean-Luc BLANQUAERT, Gérard LAPOUGE ; Mesdames Sandrine CEILLET, Jennifer PRAT, Linda GOUIDMI, Christine GANDOLFE, Caroline KEBALI, Chrystel GARCIA.

Pouvoir : Chrystelle ROUX donne pouvoir à Jean-Marc KUNG.

ZONE ARTISANALE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2013 du budget de la zone artisanale, qui peut se présenter ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2012	133 560.42€
Résultat cumulé au 31 décembre 2013	133 560.42 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de 2012	100 266.17€
Part affectée à l'investissement en 2013 = c/1068 de 2013	0 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	100 266.17 €
Résultat de l'exercice 2013	100 266.17 €
Résultat définitif au 31 décembre 2013	100 266.17€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires en report à nouveau :

- en section d'investissement, soit **133 560.42 €**

- en section de fonctionnement, soit **100 266.17 €**

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Premier Adjoint,

G. BOUDINET

